

Les règles du tram



infographie Marc Teulet

Règle n°1

- Je ne marche pas sur la plate-forme du tramway,
- J'utilise les trottoirs,
- Si je dois traverser la plate-forme, j'emprunte les passages piétons équipés de feux,
- Avant de m'engager, je m'assure qu'aucune rame n'arrive,
- Enfin, je fais attention aux rails en traversant.



Règle n°2

- Je me tiens à distance de la plate-forme délimitée par des inserts métalliques appelés "lisses",
- Quel que soit mon mode de transport, à l'approche de la plate-forme du tramway, je ralentis et redouble de vigilance.



Règle n°3

- Je ne circule ni ne stationne sur la plate-forme du tramway,
- La circulation et le stationnement, même momentanés (livraisons comprises), y sont interdits,
- L'interdiction s'applique aux véhicules, mais aussi aux rollers et aux piétons.

Règle n°4

- Aux carrefours, je respecte le feu tricolore,
- Je vérifie que la voie est libre avant de traverser. Même si le feu est vert, je ne m'engage pas si je risque de rester bloqué sur la plate-forme.



Règle n°5

LE TRAMWAY EST PRIORITAIRE EN TOUTES CIRCONSTANCES.

- En l'absence de feu de signalisation ou si celui-ci est en panne, je laisse le tramway passer avant de m'engager.